

Docteur Marlène VANDERWEYEN  
Échographie Générale  
Médecine morphologique et anti-âge  
Mésothérapie  
05 1 00907 4 00 1 20 2 01  
CAB CONV ZISD IK SPEC

Résidence Ladoucette  
1 bis rue Carnot  
05000 Gap

Tél : 04 92 53 85 66  
vanderweyen.marlene@gmail.com  
www.gap-esthetique-laser.fr

## **CONSETEMENT ECLAIRE CONCERNANT UN ACTE A VISEE ESTHETIQUE ÉPILATION AU LASER**

Je soussignée :

Née le :

Résidant :

Certifie avoir reçu et lu attentivement toutes les informations écrites qui confirment les explications orales données par docteur Marlène Vanderweyen concernant le traitement par épilation au laser.

Je reconnais avoir posé toutes les questions, reçu toutes les réponses et avoir compris la technique, ses bénéfices et ses effets indésirables.

Je reconnais avoir informé docteur Marlène Vanderweyen de tous mes antécédents médicaux et de tous les traitements médicaux et esthétiques que j'ai suivis jusqu'à ce jour.

J'ai parfaitement compris que dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de déterminer le nombre des séances nécessaires pour une épilation permanente. Elles sont variables selon la zone à traiter et selon les individus. L'efficacité est également variable d'une séance à l'autre et ne suit pas le même rythme chez toutes les personnes.

J'ai compris qu'un traitement d'entretien peut être nécessaire pour traiter les poils nouveaux qui seraient apparus ou qui auraient échappé aux séances initiales.

J'ai compris que des variations physiologiques, des événements pathologiques ainsi que la prise de certains médicaments peuvent stimuler la repousse des poils et par conséquent nécessiter des séances supplémentaires.

Les séances d'épilation ainsi que les séances d'entretien sont plus nombreuses quand l'épilation a été débutée à un âge jeune.

Je suis lucide quant aux risques de réactions individuelles imprévisibles à court, moyen ou long terme. Je suis consciente des éventuels effets indésirables du traitement tels que les rougeurs, la possibilité de brûlures de la peau, les troubles de la pigmentation hypo ou hyper pigmentation, l'eczéma ou l'urticaire, les folliculites, les petits troubles vasculaires (livédo, ecchymoses, thromboses de varicosités), la modification de la sudation, les exceptionnelles cicatrices définitives, les rares repousses paradoxales qui nécessitent de nombreuses séances dépassant parfois 20.

Je m'engage à prévenir le docteur Vanderweyen de tout événement nouveau concernant ma santé, la survenue d'une grossesse, la prise de médicaments ou l'exposition au soleil.

Je m'engage aussi à prévenir dans les meilleurs délais le docteur Vanderweyen de l'apparition de tout effet indésirable ou de la persistance de réactions inflammatoires afin qu'elle puisse y remédier par un traitement approprié. J'ai bien noté que ces effets secondaires peuvent nécessiter, pour disparaître, un traitement qui peut durer plusieurs mois.

J'ai compris que je n'ai pas de garanties quant au résultat final et que dans tous les cas, quel que soit leur nombre, toutes les séances nécessaires seront à ma charge.

J'ai compris que je ne dois pas arracher mes poils à la pince, à la cire ou à l'épilateur électrique dans le mois précédant le traitement, que je dois appliquer la crème type Biafine sur les zones épilées deux fois par jour pendant 3 jours.

C'est donc en toute connaissance de cause que je consens à faire pratiquer par le docteur Marlène Vanderweyen inscrite au Conseil de l'Ordre des Médecins sous le numéro 05 0000157 dont la Responsabilité Civile Professionnelle est garantie par la MACSF, un traitement d'épilation au laser ainsi que toutes les prescriptions ultérieures qui s'avèreront nécessaires.

L'appareil Laser utilisé est de la marque CYNOSURE ELITE +, un laser américain haut de gamme autorisant l'épilation de tous les types de peaux y compris les peaux bronzées et noires tout le long de l'année. Il possède deux lasers : l'Alexandrite et le Nd-Yag :

- le laser Alexandrite a une grande réactivité pour la mélanine, pigment noir du poil et de la peau bronzée. Il est idéal pour l'épilation des poils noirs sur peau claire. Il ne peut pas être utilisé sur les peaux bronzées très concentrées en mélanine. Pour cette raison il est interdit de s'exposer au soleil ou aux UV durant les 2 mois précédant la séance et pendant les 3 semaines qui la suivent à moins d'appliquer un écran total pendant ces mêmes périodes.
- le laser Nd-Yag détruit les micro-vaisseaux sanguins de la racine du poil et supprime par ce mécanisme les poils noirs, châains, blonds, et même le duvet. Il est tout aussi efficace que le laser Alexandrite mais plus sûr pour toutes les peaux surtout les peaux noires ou bronzées. L'avantage est qu'il peut traiter tout le monde, peaux claires et bronzées même l'été.

En cas d'exposition au soleil, je m'engage à prévenir docteur Vanderweyen afin qu'elle pratique l'épilation avec le laser Nd-Yag.

*Fait à Gap*

*Le :*

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*